



Commune de Rully
5 Place de la Mairie

71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V02/2025

Portant sur réglementation de la circulation

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 13/01/2025 de M. CARVALHO, gérant de la SARL PAVA PAYSAGE concernant des travaux d'élagage au 33 Chemin de la Plaine – 71150 RULLY.

Considérant le besoin de rétrécir la chaussée pour la sécurité des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu le vendredi 17 janvier 2025, de 8h00 à 12h00.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores au niveau du 33 Chemin de la Plaine – 71150 RULLY durant cette période.

Article 3 : Des panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 4 : La zone de travaux sera restituée dans son état initial.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 6 : Le pétitionnaire, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 13 janvier 2025
Mme Le Maire
Sylvie TRAPON

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.